



COPIE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le

22 JUIN 2015

Affaire suivie par : Josiane BOULON

Téléphone : 04 72 43.60
Télécopie : 04 72 00 43 59
e-mail : josiane.boulon@culture.gouv.fr

OBJET : *Inscription au titre des monuments historiques des poypes de la Féole et du Péage sises dans le département de l'Ain à L'Abergement Clémentiat.*

REFER : *ARRETE n° 15 - 177*

P. J. : *1 plan*

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 1^{er} juillet 2014;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT l'intérêt historique et archéologique du site médiéval de l'Abergement-Clémentiat dans son intégralité comme représentatif de la multiplication des poypes au cours du premier âge féodal et ajoutant ainsi les deux mottes castrales ;

...

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1er:

Sont inscrites en totalité au titre des monuments historiques les mottes castrales dites poype de la Féole et poype du Péage ainsi que toute structure ou élément bâti en lien avec leur fonctionnement qui pourrait être mis au jour, ainsi que les parcelles ZC n°72 et n°74, le tout sis à l'Abergement Clémentiat (Ain) :

- pour la poype du Péage, elle se situe à l'est du hameau de la Nicolière et au nord de la jonction de la départementale D64 et D64c cadastrée section ZC parcelle n°56 (160 311 m²), pour la poype de la Féole elle se situe à l'ouest du lieu dit et hameau de La Féole et cadastrée section ZC parcelle n°72 (5 532 m²) et ZC parcelle n°74 (124 742 m²).

Ces édifices appartiennent à madame Claire Marie Claude Nicole MUNET épouse CHAVENT, née le 6 juin 1960 à Bourg-en-Bresse (Ain) ; elle en est propriétaire par acte de donation partage du 24/12/2008 établie en l'étude de maître RIGOLLET, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), et publié le 26/01/2009, référence 2009 P363, s'applique un bail rural sur la parcelle ZC n°56 en date du 09/04/2001 établi en l'étude de maître RIGOLLET, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain) et publié le 27/06/2001 référence 2001 P3101.

Article 2 :

Le présent arrêté complète l'arrêté de classement du 18 novembre 1994 dans l'attente d'une révision de ce dernier.

Article 3 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône


Michel DELPUJCH